

EC/FL 11_04_2023

COMPTE-RENDU
Commission de quartier : Corniche/port du 11/04/2023

PRÉSENTS :

Mairie de Saint-Georges de Didonne :

François LEPAREUR, Conseiller municipal
Nathalie SIMON, Adjointe au Maire,
Dominique Franck DE LUXEMBOURG, Adjoint aux travaux,
Éric CAMILLERI, Coordonnateur commissions de quartier,
Jean-Philippe MESPOULEDE, Directeur des services technique,
Frédéric BELET, Responsable de la voirie,

Mesdames, Messieurs,

Je vous adresse le compte-rendu, vous y trouverez les questions posées et les premières réponses apportées.

Projet de la Corniche :

Le CEREMA (mandaté par la DDTM) a enfin remis son rapport afin que le Syndicat Départemental de la Voirie (mandaté par la commune en tant qu'assistant de maîtrise d'ouvrage) puisse se prononcer sur la faisabilité du projet et proposer des actions correctives et préventives sur certaines difficultés de réalisation.

Au cours de la réunion du 7 juin dernier, le Syndicat tient à opérer des contrôles complémentaires afin de consolider ses préconisations

-Fiche identité à créer pour la gestion de chaque point particulièrement sensible (ouvrages) sur le flanc des falaises.

-Étude géotechnique G2 AVP par un géophysicien (en cours, 22 semaines de délai) pour détecter éventuellement des cavités invisibles de l'extérieur en raison de la nature karstique du terrain.

-Relevé topographique à réaliser (135 jours ouvrés de délai).

-Étude hydraulique à réaliser ; contrairement aux nouvelles dispositions (GIEP) les infiltrations des eaux pluviales sont interdites afin de ne pas accentuer le phénomène d'érosion de la tête de falaises, visionner le réseau pluvial actuel et recenser les exutoires pluviaux existants (8 visibles).

- Et enfin, difficulté nouvelle jusqu'à présent non décelée : faire intervenir un géomètre puisque certaines parcelles privées sont sur la voirie actuelle ! Des négociations doivent alors s'opérer.

Projet de la maison du Phare :

Un accord vient d'être conclu avec la CARA et l'OTC pour la réalisation de ce projet qui devrait comprendre un musée (du pilotage) et l'aménagement des jardins destiné aux petits et grands. La maison du gardien devra être réhabilitée en conséquence.

Questions des administrés :**Aire des campings cars (Miramar) :**

Pourquoi aucun aménagement de ce parking campings cars ?

Ce parking est situé dans la zone de protection urbanistique des 500 m du Phare, et aucune construction lourde n'est possible (point d'eau, borne de vidange...)

Un autre site est en cours d'étude pour accueillir proprement et agréablement les camping-caristes.

Dès sa réalisation, le parking de Miramar sera consacré aux véhicules légers uniquement.

Rue de la Crête (un projet a été adressé par un administré à la Mairie) :

Demande : si nous pouvons mettre la rue de la crête en sens unique, pour plus de sécurité.

Cette solution, au demeurant intéressante, n'a pas eu l'assentiment ni de la police municipale, ni du Syndicat de la voirie.

En conclusion, un réaménagement de la voirie semble indispensable (stationnement, trottoirs) mais ceci en accord avec les travaux du boulevard de la corniche.

Le Château d'eau (demande de déplacer les antennes ailleurs, demande de négocier les conventions avec les opérateurs, et demande quant aux travaux sur le château d'eau) :

Quelle est la redevance par antenne et par an?

Les conventions avec les opérateurs, contiennent des clauses de confidentialité nous empêchant de divulguer les montants.

Néanmoins, suite aux injonctions de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) qui interdit démolition et aménagement extérieur, l'utilisation pour des antennes téléphoniques doit être revue, notamment par une renégociation des conventions afin de compenser les travaux indispensables de consolidation.

Allée des Grois :

Demande : problème de végétation débordant sur le trottoir, qui intervient?

Le propriétaire a fait le nécessaire.

Allée des Fusains :

Demande d'installation d'une poubelle pour que les gens mettent les sacs de déjections canines au bout de l'allée sur l'esplanade de verdure.

Les services techniques étudient la faisabilité.

ADS :

L'Aménagement Durable des Stations et territoires touristiques du littoral aquitain (ADS) est une démarche ayant pour but d'assurer la transition durable, solidaire et équilibrée du littoral régional. La commune de Saint-Georges de Didonne a vu sa candidature validée en mai 2022.

Depuis, des bureaux d'études travaillent, en concertation avec la mairie, les partenaires (services de l'État, de la Région et du Département, Office de tourisme communautaire, conservatoire du littoral) et les acteurs de la commune (associations, commerçants, hôtelleries...) à repenser Saint-Georges de Didonne. L'objectif de la démarche est d'échelonner des travaux sur les 30 prochaines années afin d'améliorer le cadre de vie de notre commune à travers plusieurs thématiques (tourisme et loisirs, environnement, mobilité, patrimoine, enjeu économique, ...). Le champ de réflexion ne concerne pas seulement les mois estivaux mais s'applique également et surtout hors période touristique.

La première phase qui avait pour but de sélectionner les différents sites à travailler s'est terminée en mars 2023. Ainsi, plusieurs sites, relatifs à l'ensemble des quartiers, ont été identifiés. Aujourd'hui, la seconde phase est bien engagée, et plusieurs scénarios d'aménagements ont été produits afin de délibérer sur leur bien-fondé.

DSP Plages :

Nos plages sont sous l'autorité du Domaine Maritime qui en délègue l'entretien et la gestion à la commune.

Par la loi littoral de 2006, les restaurants de plage de toute la France doivent être des structures montables et démontables.

Ainsi, nos 3 restaurants de plage ont reçu ordre de cesser leurs activités au 15 novembre 2022 (après une prolongation de 5 ans). Charge à la commune de lancer des appels d'offres pour une reprise de ces 3 sous-concessions.

Celles-ci ont été attribuées aux gérants des anciennes Réserve et Cazuela. Celle de l'Acapulco a été attribuée à des restaurateurs de l'île d'Oléron.

Les commandes de structures, le recrutement de personnels et l'installation peuvent désormais s'opérer, le retrait des bâtiments ayant été réalisé dernièrement. L'Acapulco est en attente d'une décision de justice.

CF CR du CM du 04/05/2023 sur le site de la ville

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez surtout pas, nous sommes à votre disposition, envoyez nous un mail à monquartier@sgdd.fr et nous essaierons de vous répondre au mieux et le plus rapidement possible.

Le Président de la Commission
du quartier Corniche/Port

Mr François LEPAREUR

